



CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

📍 CAPEB
37 rue Jacques-Anquetil
29000 Quimper

☎ [02 98 95 08 08](tel:0298950808)

@ [Courriel](#)

🌐 [Site Internet \(http://www.capeb-finistere.fr\)](http://www.capeb-finistere.fr)

👤 **Contacter**
Christiane Storck, présidente départementale



La CAPEB a été créée par les artisans et pour les artisans. Depuis 1946, les artisans de la CAPEB s'engagent pour organiser la défense de l'artisanat et proposer des services afin d'être efficacement accompagné au quotidien.

La président, Christiane Storck

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment est le syndicat patronal représentant l'artisanat du bâtiment. Ses missions : promouvoir, défendre et représenter. Indépendante, elle représente et défend les intérêts des entreprises artisanales du bâtiment auprès des pouvoirs publics et des instances de concertation dans le domaine économique et social. Elle est aussi un lieu d'échanges et de rencontres entre professionnels ayant les mêmes préoccupations.

Votre CAPEB est au service de ses adhérents. Elle vous conseille, vous informe au quotidien et assure votre représentation sur l'ensemble du département. Juridiquement et financièrement indépendante, elle mène tout au long de l'année de grandes actions pour vous sensibiliser sur les questions qui peuvent avoir un impact sur l'exercice de votre métier et promouvoir l'artisanat du bâtiment.

HISTOIRE, VICTOIRES ET VALEURS

- ▶ A l'instar de la Confédération, la CAPEB Finistère a été créé en 1946.
- ▶ Les différents élus composant son Conseil d'Administration s'engagent au quotidien pour représenter, défendre et promouvoir l'artisanat.
- ▶ Elle œuvre auprès des instances publiques pour faire valoir les valeurs de l'artisanat.

LES SECTIONS PROFESSIONNELLES

Au sein de la CAPEB départementale, les différents métiers du bâtiment sont représentés par des sections professionnelles. Ces sections professionnelles :

- ▶ Assurent une mission d'information et d'animation auprès des artisans locaux d'un même métier,
- ▶ Organisent régulièrement des réunions d'information et de sensibilisation sur les grandes questions techniques et professionnelles qui peuvent avoir un impact sur l'exercice de votre métier.

LA VOCATION DE LA CAPEB DÉPARTEMENTALE : PROMOUVOIR, REPRÉSENTER, DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS MATÉRIELS ET MORAUX

- ▶ Assurer la défense individuelle et collective de ses adhérents,
- ▶ Représenter l'artisanat du bâtiment face aux pouvoirs publics et auprès des parlementaires,
- ▶ Assurer un suivi des dossiers législatifs, juridiques, fiscaux, économiques, professionnels et sociaux,
- ▶ Contribuer au développement économique des entreprises locales.

LA CAPEB VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE

- ▶ Elle vous conseille dans vos relations commerciales,
 - ▶ Elle vous aide dans la gestion de votre personnel,
 - ▶ Elle transmet des informations juridiques et techniques,
 - ▶ Elle vous facilite le travail : contrats-types, devis-types, rédaction de guides ...,
 - ▶ Elle maintient les relations entre partenaires,
 - ▶ Elle assure la promotion des métiers de l'artisanat auprès du grand public.
-

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES FEMMES D'ARTISAN

Au sein de la CAPEB, une Commission Départementale des Femmes d'Artisans (CDFA) assure un service de proximité auprès des conjoints d'artisans.


La Commission Départementale des Femmes d'artisans est à l'écoute des demandes et des revendications, des conjoints d'artisans du bâtiment. Elle défend leurs intérêts auprès des autorités locales, organise des réunions d'informations sur les droits et responsabilité du conjoint, son statut, la gestion de l'entreprise et valorise leur rôle dans l'entreprise.

Pour recevoir des informations ou prendre contact avec votre Commission Départementale des Femmes d'Artisans, contactez-nous !



BREST MÉTROPOLE

24 RUE COAT-AR-GUÉVEN
CS 73826
29238 BREST CEDEX 2

 02 98 33 50 50

**ORGANISER VOTRE
ÉVÉNEMENT** 